

07 fév 2014 -19:19

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2014

## Subsidiation du Théâtre royal de la Monnaie et de l'Orchestre national de Belgique pour 2014

Sur proposition de la ministre chargée des Institutions culturelles fédérales Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation des protocoles entre l'Etat fédéral et le Théâtre royal de la Monnaie d'une part, et l'Orchestre national de Belgique d'autre part, portant sur leur subsidiation pour l'année 2014.

Une subvention de 37 729 000 euros est accordée au Théâtre royal de la Monnaie et une subvention de 7 894 000 euros est accordée à l'Orchestre national de Belgique. Les protocoles actuels (2009-2013) sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2014. De nouveaux protocoles seront alors signés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>